74e Assemblée mondiale de la santé (24 mai-1er juin)

Point 31.2 : Accord entre l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Intervention du Représentant permanent de l'OIF,

M. Georges NAKSEU-NGUEFANG

- Madame la Présidente,
- Excellence, Mesdames et Messieurs,

- Permettez-moi, au nom de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise Mushikiwabo, de vous exprimer nos **vifs remerciements** pour l'approbation du projet d'accord entre l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation internationale de la Francophonie.

- La signature de cet accord viendra donner un **cadre plus formel** à la coopération de longue date que l'OMS et l'OIF entretiennent. Cet accord vient également compléter le **Mémorandum d'entente** conclu par les deux organisations, le 14 avril dernier, et qui a bien circonscrit un périmètre pour nos **actions d'intérêt commun**.

- Bien que n'étant pas une organisation spécialisée sur les questions de santé publique, l'OIF joue un rôle majeur dans la promotion et la **protection des droits fondamentaux** dont, notamment, le **droit à la santé**.

- Au moment où la crise sanitaire mondiale a réaffirmé l'importance du **multilatéralisme et du renforcement de la coopération**

internationale, la Francophonie, qui est à la fois un espace politique, de coopération et de solidarité, peut apporter une contribution importante aux **efforts collectifs** menés en vue d'endiguer durablement cette crise sanitaire et mieux gérer les futures pandémies. L'action de la Francophonie se traduira notamment à travers le **soutien politique et diplomatique** à certaines missions essentielles de l'OMS, ainsi qu'à travers un **plaidoyer fort et constant**, tel que celui porté actuellement par sa Secrétaire générale, en faveur d'un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19.

- Il s'agit enfin d'œuvrer aux côtés de l'OMS, à la mise en place de **systèmes de santé fiables et crédibles** dans l'espace francophone.

Je vous remercie